



DLC Charcuterie

Par Ralf35

Bonjour,

J'avais une question sur un cas qui m'est arrivé mercredi 3 Mars 2021.

En faisant mes courses dans ma grande surface habituelle, au rayon charcuterie à la coupe, j'ai voulu prendre une part de rillette..Au moment où on allait me servir, je constate que le pot de rillette (d' 1 kg je dirais), qui n'était pas entamé, avait une DLC (A consommer jusqu'au) du 3 Mars 2021, soit le jour où j'y étais.

Je fais le reflexion gentillement à la personne, qui me dit qu'ils ont droit de le vendre jusqu'à cette date. Soit.

Mais derrière, cela signifie que depuis je consomme un produit "périmé".

Donc je voulais avoir votre avis.

Pour info, il y avait un autre pot qu'on a voulu me servir (et qui n'était pas ouvert non plus), avec une DLC au 26/02/2021.

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Juridiquement, la vente c'est possible jusqu'au jour de DLC, d'après ce dossier

[url=https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Date-limite-de-consommation-DLC-et-DDM]https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Date-limite-de-consommation-DLC-et-DDM[/url]

Pour aller plus loin, je vous invite à vous rapprocher d'une association de consommateurs.

Par Ralf35

Merci pour votre réponse

Par ESP

Je vous en prie, c'est peu de choses !